

douzaine de kilomètres au sud de Nantes, les Petites Servantes de Saint-Jean-Baptiste acceptant de nous honorer de leur obligeante hospitalité. En voici l'adresse :

Notre-Dame du RAFFLAY
44690 CHATEAU-THÉBAUD

De nombreux T.G.V. desservent la gare de Nantes où un accueil groupé sera prévu, sortie SUD, en fonction des divers horaires, en fin de matinée. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de la S.N.C.F., en sachant que de plus amples indications pratiques vous seront communiquées dans notre bulletin de juillet.

Un détail important : Monsieur l'abbé nous informe qu'il célébrera la sainte messe le lundi soir.



En nous recommandant très humblement à leur bienveillante charité pour nos âmes, nous gardons dans la fidélité de notre reconnaissance chacune de **nos chères Carmélites** et aussi le cher **Père Adrien de Saint Joseph** à qui, nous ne saurions l'oublier, nous devons beaucoup. Puissions-nous, chaque jour que Dieu nous donne, penser à « *nous unir d'intention aux âmes pieuses qui adorent, qui aiment et qui prient véritablement* »¹.

Nous confions également à vos prières notre chère sœur Marie du Cœur Eucharistique et de la Sainte Face qui se dévoue avec beaucoup de générosité à notre bulletin, sa santé ayant été durement éprouvée depuis le début de cette année.



Notre-Dame du Mont-Carmel,
Monastère des Carmélites Déchaussées,
Tarazona, Aragon

¹ R.P. de Langeac, in *Conseils aux âmes d'oraison*



AUX SOURCES DU CARMEL

*Bulletin du Tiers-Ordre séculier
pour les pays de langue française*

Cher frère, Chère sœur,

S'il est une pratique fort recommandée par l'Église et les auteurs spirituels, notamment ceux de l'ordre du Carmel, c'est bien celle de la direction de conscience. Quoique la règle du tiers-ordre du Carmel n'en parle pas explicitement, nous lisons cependant, au n°24, que le tertiaire doit se présenter au Directeur afin d'être instruit de ses obligations, pendant le noviciat une fois tous les mois au moins, et plus tard, de temps en temps, par exemple tous les deux mois. Belle figure de tertiaire, le général de Sonis, de retour en France en 1871, après dix-huit années de campagne en Afrique, se mit dès son arrivée à Rennes sous la direction d'un religieux de l'Ordre, le R.P. Daniel, Prieur de la communauté, puis du R.P. Augustin de Jésus Crucifié qui lui succéda bientôt.

Que la direction spirituelle soit nécessaire pour avancer dans les voies de la perfection, cela découle du simple bon sens. « *Nul ne peut être juge et partie en sa propre cause* », dit la sagesse des nations et le poète, dans la fable des deux besaces, met clairement en relief ce fait universel, qu'on est plein d'illusions sur soi-même et que les lumières d'autrui sont indispensables pour nous bien connaître.

C'est le Saint-Esprit Lui-même qui nous l'enseigne. En effet, dit Cassien, « *Dieu avait choisi le jeune Samuel, mais ne voulut pas le former directement dans ses divins entretiens. Il le soumit à la direction d'un vieillard qui l'avait cependant offensé, et quelle ne fut pas la grandeur de sa vocation. Il le fit obéir à un supérieur pour éprouver par l'humilité celui qu'il appelait à un saint ministère et pour donner ainsi aux plus jeunes l'exemple de son obéissance. Lorsque Notre-Seigneur appela Paul et lui parla par Lui-même, Il pouvait lui enseigner sur-le-champ la voie de la perfection, mais Il préféra l'adresser à Ananie, qui devait lui apprendre la vérité : "Lève-toi, lui dit-il, et*

entre dans la ville ; on te dira ce qu'il faut faire." »¹ Après avoir cité ces faits de la Sainte Écriture qui révèlent si bien les voies du Seigneur, Cassien rapporte ce principe enseigné par les Pères du désert : « Celui qui s'appuie sur son propre jugement n'arrivera jamais à la perfection et ne pourra pas éviter les pièges du démon. »² « Personne ne se suffit à soi-même pour sa propre conduite. » dit saint Basile³ ; et saint Augustin : « Pas plus qu'un aveugle sans conducteur, l'homme sans directeur ne peut que difficilement suivre la voie droite. »⁴ « Celui-là prend la main du séducteur qui refuse de la donner à un conducteur. »⁵, dit saint Bernard. Car « malheur à celui qui est seul, dit l'Esprit-Saint. Aussi la direction d'un Maître est nécessaire à toute âme ; les deux résisteront plus facilement au démon, en s'unissant pour connaître la vérité et en s'y conformant dans la pratique. »⁶ Et saint Vincent Ferrier affirme tout aussi clairement que « Notre-Seigneur, sans lequel nous ne pouvons rien, n'accordera jamais sa grâce à celui qui, ayant à sa disposition un homme pour le diriger, néglige ce puissant moyen de sanctification, croyant qu'il se suffit à lui-même et qu'il peut, par ses propres forces, chercher et trouver les choses utiles au salut. Cette voie de l'obéissance est le chemin royal, qui conduit sûrement les hommes au sommet de cette échelle mystérieuse où l'on trouve le Seigneur... Tous ceux, en général, qui sont parvenus à la perfection, ont marché par ce sentier, à moins que, par un privilège et une grâce singulière, Dieu n'ait instruit par Lui-même quelques âmes n'ayant personne pour les diriger. »⁷ On cite souvent sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus qui déclarait avoir pour Directeur Jésus Lui-même. Mais on oublie qu'elle eut au début de sa vie cloîtrée le Père Pichon pour la guider ; comme elle en fut assez vite privée, ne recevant de lui qu'une lettre par an sur douze qu'elle lui écrivait, elle se tourna bien vite vers le « Directeur des directeurs ». Connaissant le bienfait d'une bonne direction spirituelle, elle disait : « Ah ! que d'âmes arriveraient à la sainteté, si elles étaient bien dirigées ! »⁸ « Le prêtre est, au nom du Christ, le guide habituel des âmes, dans les voies du salut. S'il est vrai que Dieu supplée toujours par des lumières intérieures de sa grâce à l'absence de prêtres dans notre vie, il n'en reste pas moins certain que les chrétiens doivent faire tout leur possible pour se mettre sous la direction de l'Église dans la personne du prêtre. L'Esprit de Dieu pousse les âmes à demander conseil aux autres. Ainsi agissait-Il chez Thérèse de l'Enfant-Jésus. »⁹ Enfin saint François de Sales donne ce conseil à sa Philotée : « Voulez-vous à bon escient vous acheminer à la dévotion ? Cherchez quelque homme de bien qui vous guide et vous conduise. C'est ici l'avertissement des avertissements. »¹⁰

¹ Conf. II, 14-15

² *ibid.*, 24

³ *orat. de Felic.*

⁴ *Sermo 112, de Tempore*

⁵ *in Cant.*, 77, n°6

⁶ saint Jean de la Croix, *Maximes et avis spirituels*, trad. R.P. Grégoire de St-Joseph, Monte Carlo, Couvent des Carmes, n° 228, p. 59

⁷ *de vita spiritali*, II, 1

⁸ *Cœuvres complètes*, Cerf 1997, Manuscrit A, p.157

⁹ R.P. Philippon, *Sainte Thérèse de Lisieux, une voie toute nouvelle*, DDB, 1946, p.24

¹⁰ *Introduction à la Vie dévote*, Première partie, ch. 4.

A peine un mois plus tard, à Quiévrain, aux premières Vêpres de l'Annonciation, sous la maternelle protection de Notre-Dame, **sœur Marie Gabriel de l'Immaculée Conception et du Très Saint Cœur de Jésus** et **sœur Marie-Madeleine de Jésus-Hostie et de la Sainte Face** avaient l'immense grâce de prononcer jusqu'à la mort leurs vœux de chasteté et d'obéissance, selon la règle de notre tiers-ordre. Nous partageons la vraie joie surnaturelle de nos deux nouvelles sœurs professes, cette joie de l'amour « qui s'épanouit sous le soleil de Dieu »¹.



Nous vous annonçons notre **récollection** habituelle qui se déroulera à **Paris**, en l'église **St-Nicolas-du-Chardonnet**, le **jeudi 21 juin** prochain, en la fête du Cœur Eucharistique de Jésus. Selon son habituelle charité, notre Directeur se tiendra à la disposition de chacun, **dès 9 heures**, au confessionnal de la chapelle de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus.

D'autres récollections locales auxquelles vous êtes tous et toutes cordialement invités sont organisées ce trimestre. La première, en l'honneur du 4^{ème} centenaire de l'implantation du Carmel en Belgique, aura lieu à **Bruxelles**, en l'**église Saint-Joseph** (square Frère Orban 2 à 1040 Bruxelles) le **8 mai**. Nous vous accueillerons à **9h30** avec une boisson chaude. La première instruction est prévue à 9h45. M. l'abbé Dubroeuq dira la messe à 12h15. L'après-midi, nous visiterons le Carmel de Bruxelles où nous pourrions vénérer les reliques de la Vénérable Anne de Jésus. La récollection se terminera vers 16h30. Pour ceux et celles qui souhaitent nous rejoindre en train, l'église Saint-Joseph se situe près de la station de métro Arts-Loi (au départ de la gare du Midi, point d'arrivée du TGV, prendre le métro ligne 2, en direction de Simonis. Le trajet dure un peu plus de cinq minutes). En fin de journée, il est aisé de rejoindre la gare du Midi depuis le Carmel de Bruxelles.

La seconde récollection se déroulera à **Nantes**, au **prieuré Saint-Louis** le **29 mai**. Elle débutera à **10h00** par une première instruction, suivie de la messe à 11h15. La fin de la récollection est prévue à 15h30.

Merci de penser à **retourner**, à l'adresse de Monsieur l'abbé, le coupon d'inscription correspondant.



Afin que vous puissiez dès maintenant vous organiser, nous avons le plaisir de vous indiquer sans plus attendre, que **du lundi 6 août (12h) au samedi 11 août 2007 (13h)**, Monsieur l'abbé Dubroeuq prêchera une **retraite** fermée à l'intention des **tertiaires** de langue française. Cette année, le lieu retenu se situe dans l'Ouest de la France, dans le département de la Loire-Atlantique, à une

¹ Dom Delatte

saint Joseph.

Le Carmel est entièrement marial : « *totus marianus est.* » Cet ordre est marial en son titre officiel : *l'ordre de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont-Carmel*. Il est marial parce que Marie est toujours intervenue pour le défendre contre ses ennemis. Le Carmel possède un grand symbole dans le **scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel**, regardé comme la partie principale de l'habit de l'ordre qu'on ne quitte, sous peine de châtement grave, ni jour ni nuit. Les tertiaires du Carmel, eux non plus, ne doivent quitter leur grand scapulaire ni de jour ni de nuit. Le Carmel est marial par **la récitation des louanges de l'office de la Sainte Vierge**.

Le glorieux patriarche saint Joseph, figure parfaite d'humilité, de renoncement, de silence, est après la Sainte Vierge, l'âme contemplative, qui est la première de toutes les âmes contemplatives.

Essayons de nous imprégner de cette vie et de cet esprit du Carmel, de cette vie de prière continuelle, amoureuse. **Il ne s'agit pas tant de connaître que d'aimer. Notre oraison ne doit pas être une étude, mais un moment d'intimité avec Dieu.** On s'adresse à Lui, comme un ami s'adresse à un ami, en adoration, humilité, confiance, action de grâce. Ne passons pas une journée sans faire oraison. C'est l'élément essentiel de la règle : **on n'est pas tertiaire du Carmel si on ne fait pas oraison.**

SOURCES :

- R.P. Jérôme de la Mère de Dieu, o.c.d., *La Spiritualité Carmélitaine*, 24 p., imprimerie de Balan-Sedan, s.d.
- Jean de Longny, *A l'ombre des Grands Ordres*, ch 5, « T.-O. du Carmel », Paris, DDB, 1937.



En ce **quatrième centenaire de l'implantation carmélitaine en Belgique (22 janvier 1607-2007)**, Monsieur l'abbé souhaite, en action de grâces, donner une emphase spéciale à cet événement d'importance majeure pour notre saint Ordre, le **25 janvier** correspondant en l'occurrence, jour pour jour, à **la célébration de la première messe à Bruxelles**. C'est ainsi que, pendant le déjeuner, furent lus des extraits d'une biographie de la **Vénérable Mère Anne de Jésus**, fondatrice, faut-il le préciser, du Carmel de Bruxelles.



A Nantes, le **mardi 27 février 2007**, en la fête de saint Gabriel de l'Addolorata, pour la gloire de Dieu, Mademoiselle Isabelle Averseng était à son tour revêtue, par notre Directeur, du saint habit des tertiaires. Notre chère sœur novice que nous ne manquerons pas de soutenir de nos modestes prières, a maintenant le privilège de porter en religion le beau nom de **sœur Claire Marie Aimée de Jésus**.

L'Église a condamné l'erreur de Molinos, ce faux mystique qui niait la nécessité de la direction spirituelle, la raillait comme une doctrine nouvelle, sous prétexte que l'inspiration du Saint-Esprit qui habite en nos âmes doit nous suffire et la remplacer fort avantageusement. Or, la foi nous vient par l'enseignement, *fides ex auditu*, sans excepter davantage l'art de gouverner sa vie, qui est l'art suprême, le plus difficile de tous, *ars artium*¹.

Naturellement, c'est surtout aux commençants qu'est inculquée cette nécessité d'un directeur. A ceux qui sont « *dans les débuts* », saint Bernard déclare que « *comme enfants dans le Christ, ils ont besoin d'un pédagogue et d'un nourricier qui les instruit, les conduit et les encourage.* »² Toutefois, on voit souvent affirmée la nécessité d'un directeur pour ceux qui sont déjà avancés : pour les anciens et les parfaits, dit le Père Dupont, « *C'est leur contemplation même et leur familiarité avec Dieu qui les incline à être toujours prêts à se faire humblement enseigner et guider par les autres, malgré les lumières et les faveurs reçues par eux de Dieu.* »³ ; et il en donne les raisons, en particulier le fait que personne n'est à l'abri des illusions. Ce même Père notait aussi que des âmes, même très avancées, peuvent parfois se laisser aveugler et illusionner par quelque passion encore mal éteinte ; en outre, suivant la remarque de saint Thomas (II-IIæ, q.49, a.3, c. et ad3), la docilité est nécessaire « *dans les actions particulières, où il y a une infinité de circonstances qu'un seul homme ne pourra pas considérer avec une attention suffisante en peu de temps* », c'est pourquoi dans les choses qui relèvent de la prudence, l'homme a plus qu'ailleurs besoin de se faire aider par les autres ; et les choses de la vie spirituelle sont plus complexes encore que la plupart des autres. L'exemple est là, des médecins qui ont coutume de ne pas se soigner eux-mêmes dans les cas de quelque importance. De plus, la volonté a chez tous parfois besoin de secours. C'est ainsi l'ordre général de la Providence d'assurer notre progrès spirituel par la soumission humble et spontanée à un représentant du Christ. Sainte Jeanne de Chantal se fait diriger par saint François de Sales ; sainte Thérèse d'Avila par saint Jean de la Croix ; sainte Catherine de Sienne par le bienheureux Raymond de Capoue ; sainte Paule par saint Jérôme...

Dans la règle du *tiers-ordre de Marie* (rattaché à la congrégation des pères maristes, fondée par le T.R.P. Colin), approuvée il y a 150 ans par le bienheureux pape Pie IX, et auquel saint Pierre-Julien Eymard, alors provincial de la congrégation, donna un vigoureux essor, il est demandé aux membres, parmi les moyens d'arriver à la vie intérieure et en complément de l'oraison, la direction spirituelle tous les mois ou tous les deux mois. Au chapitre IV du manuel, traitant de ce sujet, il est dit : « *L'exercice de la direction spirituelle consiste à découvrir avec simplicité, à celui que nous avons choisi pour nous conduire dans le chemin du salut et de la perfection, nos dispositions intérieures et les détails de notre*

¹ cf. st Grégoire le Grand, *Le Pastoral*

² *Sermo de Diversis*, 8, n.7

³ *Guia espiritual*, IV, c.2, n.2, éd. Madrid, 1926, p.738

conduite, afin de le mettre en état de nous donner les avis convenables. »¹ La direction diffère de la confession ; celle-ci a pour objet les péchés et la direction, tout ce qui peut contribuer à faire connaître au directeur l'état et les dispositions de l'âme. Le manuel donne trois dispositions pour mettre à profit les avis du directeur : l'esprit de foi, la confiance et la docilité. « Regardez celui que la Providence vous a fait rencontrer comme envoyé par Dieu, et voyez en lui son autorité. Allez à lui comme s'il était un Ange et Jésus-Christ Lui-même. Parlez-lui avec la confiance et l'ouverture de cœur qu'exige la fonction qu'il remplit à votre égard de conseiller, de médecin charitable et d'ami fidèle de votre âme. Ayez pour lui la droiture, la docilité, la candeur et la simplicité d'un enfant ; car, dit saint Philippe de Néri, "quiconque obéit à un confesseur éclairé, comme à celui qui tient la place de Dieu même, est assuré de trouver grâce quand il faudra rendre compte de ses actions au Seigneur." Et en effet, Jésus-Christ a dit en parlant de ses prêtres : "Qui vous écoute, m'écoute moi-même."... Avant de faire votre ouverture de conscience et de demander la direction, occupez-vous devant Dieu de cette démarche, prévoyez ce qu'il sera le plus avantageux à vos intérêts spirituels de dire ou de demander. On peut s'entendre avec son directeur sur la matière de la direction prochaine.»²

On note une très grande variété dans la manière de recourir à la direction. Les débutants ont à apprendre, à se former ; dans leur direction, par conséquent, un part beaucoup plus large sera faite à l'enseignement proprement dit, à la solution de doutes pratiques ; leur volonté sera plus constamment à soutenir ou à modérer ; leurs entretiens avec leur Père spirituel seront fréquents. Avec les âmes adultes, déjà formées et habituées aux choses intérieures, il suffira d'entretiens beaucoup plus rares où elles feront approuver par leur directeur la marche générale de leur vie spirituelle, où elles le consulteront sur quelque cas plus délicat ou sur les œuvres auxquelles elles se donnent ; pour elles le secours de la direction sera surtout utile à l'occasion d'épreuves intérieures ou encore de grâces particulières plus nouvelles pour elles.

Le Manuel du Tiers-Ordre de Marie énumère les points suivants, dont on peut avoir le plus souvent à entretenir le directeur de conscience :

- « 1° - Les choses qui tiennent à la paix et à la tranquillité de votre âme, comme les ennuis, dégoûts, découragements, tristesse, scrupules.
- 2° - Les tentations ordinaires et la manière dont vous y résistez.
- 3° - Vos aversions, vos inclinations, vos répugnances : vous devez dire même à quelles occasions vous les éprouvez.
- 4° - Vos actions : rendez compte de quelle manière vous les offrez à Dieu, ou si vous les faites par habitude ou par routine.
- 5° - Les défauts et imperfections que vous reconnaissez en vous-même, tel que le défaut de trop parler, de juger témérairement le prochain, d'être soupçonneux,

¹ Manuel du tiers-ordre de Marie, librairie Em. Vitte, 7ème éd., 1910, p. 250

² *ibid.*, p.251-252

L'esprit de l'ordre

Ce qui distingue l'ordre carmélitain des autres familles religieuses est « *l'esprit de l'ordre* », une façon caractéristique et permanente de voir, de vouloir et de sentir. Il comporte donc une partie stable, une idée centrale qui domine toujours quand les temps changent et que la matière évolue. Il comporte également **une manière d'aimer et une façon d'être dans les souffrances et dans les joies. L'idée dominante dans l'esprit du Carmel est « Dieu cause première »**, comme dans le thomisme. D'où la grande proximité du thomisme et de l'ordre carmélitain : les Carmes de Salamanque ont été les gloires du thomisme. Sainte Thérèse d'Avila a été formée par des Dominicains. La petite voie d'enfance spirituelle de sainte Thérèse de Lisieux est née de cette idée de **dépendance vis-à-vis de Dieu, cause première**. Ce n'est pas sans raison que la doctrine de saint Thomas fut imposée à la réforme du Carmel. « En cette matière où le danger d'illumination n'est pas un vain mot, il est nécessaire que le jugement soit saint et solidement établi. » C'est une question de vie ou de mort.

Cependant le dominicain va au thomisme par l'étude surtout, et le carme par la contemplation, par l'oraison : au lieu d'y entrer méthodiquement par l'étude, on y accède par les sommets.

- Quelle est la **manière d'aimer** dans l'ordre carmélitain ? L'amour lui-même au Carmel est marqué par la dépendance vis-à-vis de Dieu, cause première. Cet amour se manifeste d'abord par **l'adoration** qui devient une attitude permanente de l'âme.
- Autre disposition de l'âme carmélitaine : **l'humilité**. L'idée centrale qui fait envisager en Dieu l'être subsistant, nous fait toucher du doigt notre néant. Il est impossible, quand on contemple Dieu, Sa toute-puissance, Sa majesté infinie, de ne pas s'humilier, de ne pas s'abaisser.
- **La manière de souffrir et de se réjouir**, la façon de sentir : le Carmel est le lieu des purifications douloureuses. C'est un ordre rigoureux, moins à cause de l'austérité de sa mortification que des souffrances purificatrices.

Pour arriver à l'union mystique, il faut se détacher de tout ce qui n'est pas Dieu. Or toute épreuve, subie avec résignation, sert à diminuer quelque attache naturelle. Rappelons-nous sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, ses souffrances cachées et endurées jusqu'au dernier moment de sa vie.

Quant aux joies, ce sont celles de la contemplation, elles sont ineffables.

- Il manquerait encore quelque chose à l'esprit du Carmel si on ne parlait pas du **zèle**. Le Carmel a un aspect **apostolique**, il ne faut jamais le négliger : « *zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum* », ce cri d'Élie est la devise de l'ordre. Les carmes et les carmélites ne sont pas strictement reclus comme les chartreux. On va apprendre aux autres à faire oraison, à vivre de la prière, à vivre en présence de Dieu. Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus livre sa petite voie pour faire aimer l'Amour.
- Enfin le Carmel a une **dévotion toute spéciale à la Sainte Vierge et à**

Les lois du Carmel, sources de la spiritualité carmélitaine

Le précepte central de la règle du Carmel, qui est très courte, est celui de **la prière continuelle** : « *Qu'ils demeurent seuls dans leur cellule ou à proximité d'elle jour et nuit, méditant la loi du Seigneur et veillant en prière.* » Ce précepte pour nous sera **la vie en présence de Dieu**.

Autour de ce précepte central se groupent les ordonnances secondaires : **la solitude, le silence, la mortification par les jeûnes et les abstinences** (la règle en comporte), enfin **le travail des mains** (pour les religieux plus que pour les tertiaires). Telle est, dans son essence, cette règle primitive. Elle a engendré une spiritualité bien caractéristique.

A côté de la règle matérielle, il se crée comme un double qui est intérieur : « *Notre Règle étant intérieure et spirituelle...*, écrit le Vénérable Jean de Saint Samson, *il faut aussi de nécessité que les moyens de la pratiquer fidèlement et qui nous sont d'expresse obligation, soient intérieurs et spirituels...* » Il faut que nous demeu-



Pietro Lorenzetti,
Retable des Carmes, La remise de la règle carmélitaine à saint Brocard par Albert, patriarche de Jérusalem (détail), panneau de prédelle, Sienne, Pinacothèque, 1329

rions dans **une vive, actuelle et continuelle présence de Dieu obtenue grâce à la mortification intérieure**. C'est ce que nous demandera également **saint Jean de la Croix** : **la purification des puissances de l'âme qui doit se faire petit à petit, d'abord par nos efforts, ensuite par des purifications passives opérant de manière plus parfaite**.

« *L'âme appelle au-dedans d'elle-même tous ses sens avec un tel empire que les yeux du corps se ferment d'eux-mêmes aux choses visibles afin que ceux de l'âme acquièrent un regard plus pénétrant.* » (sainte Thérèse).

Cette **habitude de recueillement**, qu'est-elle sinon une mise en œuvre détaillée du précepte central de la règle primitive ?

curieux, léger, inconstant.

6° - *Votre passion dominante et ce que vous faites pour la combattre avec profit.*

7° - *La manière dont vous vous acquittez de l'oraison, les difficultés que vous y rencontrez et le profit que vous en retirez. Vous devez parcourir de même vos autres exercices de piété.*

8° - *Le progrès que vous faites dans l'acquisition des vertus chrétiennes.*

9° - *La façon dont vous faites l'examen particulier, la retraite du mois.*

10° - *La fidélité apportée à l'observation de votre règlement.*

11° - *Les fruits recueillis dans la réception des sacrements et le soin apporté à leur préparation.*

12° - *La vocation que vous devez embrasser, si elle n'est pas décidée, etc...*

En quittant votre directeur, retirez-vous dans votre chambre ou au pied du Saint-Sacrement. Là, rappelez-vous les avis entendus, demandez la grâce de les suivre, et animez-vous à y conformer de suite votre conduite. »

En ce temps pascal où, avec la sainte liturgie, nous invoquons plus spécialement le Saint-Esprit, prions le « *doux hôte de notre âme* » ainsi que Notre-Dame du Bon Conseil pour les prêtres qui ont charge de guider les consciences, pour celui que nous avons spécialement choisi — ou que nous allons choisir — pour nous faire avancer dans les voies de la perfection chrétienne et pour nous-mêmes, afin que nous soyons dociles aux conseils divins.

† Je vous bénis.

Abbé L.-P. Dubrœucq †

PRIÈRE À NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

(fête le 26 avril)



Ô très glorieuse Vierge Marie, choisie par le Conseil éternel pour être la Mère du Verbe Incarné, Trésorière des grâces divines et Avocate des pécheurs, moi le plus indigne de vos serviteurs, je recours à Vous, afin que Vous daigniez être mon guide et mon conseil dans cette vallée de larmes. Obtenez-moi par le très précieux Sang de votre divin Fils le pardon de mes péchés, le salut de mon âme, et les moyens nécessaires pour l'acquérir. Obtenez à la Sainte Église le triomphe sur ses ennemis et la propagation du règne de Jésus-Christ sur la terre. Ainsi soit-il.

N.B. La vénérable image de Notre-Dame du Bon Conseil, fut transportée par miracle de l'Albanie à Genazzano, en Italie, le **25 avril 1467**, sous le Pontificat de Paul II. Elle se trouve dans l'église desservie par les religieux Augustins.

« Tout être vivant qui ne s'alimente pas dépérit et meurt. La vie spirituelle n'échappe pas à cette loi. »¹ Or si « La nourriture matérielle fatigue, la nourriture spirituelle excite l'appétit en le rassasiant. »² D'où, vous l'avez compris, notre choix d'inclure dans chaque livraison du bulletin un ou deux textes substantiels en rapport avec le thème spécifique retenu.

Dans le cadre de ce numéro centré sur la direction spirituelle, il nous a paru approprié de vous proposer trois extraits, et d'abord celui d'une conférence prononcée sur ce sujet par le R.P. Léonce de Grandmaison, de la Compagnie de Jésus. Le texte fut édité à Paris, par Beauchesne et Fils, en 1933³.

Le contrôle sacerdotal est celui que le prêtre (confesseur ou directeur, ou les deux à la fois) exerce au nom de l'Église. En effet, nous ne sommes pas protestants, laissant l'âme seule en face de Dieu seul ; supposant à tort que l'ordre providentiel se passe d'intermédiaire humain autorisé, assisté, normalement indispensable ; suggérant à tort que l'homme n'a pas de part, déléguée, mais ordinaire et normale, dans le salut de ses frères en humanité. En fait Jésus-Christ a établi les choses autrement. Il a institué un ministère ordinaire, apostolique, héritier dans la mesure humaine possible de son enseignement doctrinal, de sa maîtrise morale universelle, des trésors de grâce rédemptrice apportée par lui. Héritier dans la mesure humaine possible disions-nous, ce qui exclut le droit du ministère apostolique, le droit de l'Église, à proposer une révélation nouvelle (même sur un point particulier), à modifier la loi morale établie par le Christ ou couverte par son autorité, etc. Mais héritier de plein droit, légataire universel, ayant de ce trésor la garde, la défense, la distribution, et pleins pouvoirs, pleine assistance divine pour exercer ce rôle.

Ces pouvoirs s'exercent par des hommes choisis, formés dans ce but, agréés authentiquement au ministère apostolique, prêtres, évêques, et le premier des évêques en juridiction universelle, le Pape. L'assistance promise par le Christ à ce ministère n'exclut pas de ses représentants le péché, les défauts humains. Elle n'exclut que l'erreur qui pourrait, par sa proposition même, devenir nocive à tout le troupeau des fidèles, d'où l'infailibilité de l'Église. Cette infailibilité est donc doctrinale exclusivement et ne s'exerce que dans des circonstances prévues et particulières. Dans tout l'ordinaire de la vie, ni les opinions d'un Pape ne sont infailibles, ni les directions d'un évêque à son troupeau particulier ne sont irréformables, ni, à fortiori, les conseils et directions spirituelles d'un prêtre approuvé au fidèle qui le consulte. Mais, pour ne pas être infailible, de tels conseils ne laissent pas d'être autorisés. Le gouvernement ordinaire de l'Église se faisant ainsi, l'administration du Royaume de Dieu ayant été établie par Jésus, la vie spirituelle des chrétiens étant ordinairement soumise à ce contrôle, il s'ensuit que, en règle générale, la Providence y veille. Ce n'est

¹ R.P. de Langeac

² *op. cit.*

³ in *Écrits spirituels*, I Conférences, p.52-60

son tour **les solitaires du Carmel**. Ils vivaient à l'exemple et à l'imitation du prophète Élie dans la retraite, sur la montagne ; ils habitaient dans de petites cellules, au milieu des rochers auprès de la **fontaine d'Élie**. **La règle primitive de l'ordre du Carmel fut donnée entre 1206 et 1214 par saint Albert, Patriarche de Jérusalem, à saint Brocard**, successeur de saint Berthold. **La révision de cette Règle primitive a été entreprise sur les instances de saint Simon Stock et a abouti à la confirmation pontificale du pape Innocent IV en 1247**. Ce lien avec Élie et Élisée est rappelé dans les Constitutions de l'Ordre : « *Ce genre de vie, composé de l'amour de Dieu et du prochain fut institué par nos saints Pères Élie et Élisée, ils en tracèrent les règles, non par la plume mais par l'exemple. L'amour de Dieu dans la contemplation, l'amour du prochain dans ce zèle pour répandre autour d'eux ce qu'ils avaient reçu dans la contemplation pour défendre l'honneur du Bon Dieu* ».

L'Institution des Premiers Moines, livre écrit en 1150, **reste le plus vénérable témoin de la tradition mystique de l'ordre du Carmel**. Il contient une doctrine qui est le reflet de la spiritualité du Carmel primitif et la source où, dans la suite, la spiritualité de l'ordre viendra se retremper. L'exposé de la doctrine commence par **le départ d'Élie pour le désert, symbole de la double fin de la vie érémitique et du renoncement à toutes choses passagères**.

C'est le prophète Élie qui fut le premier des moines et à qui la primitive institution monastique doit son origine. La règle est finalement l'ordre donné par Dieu au saint prophète de fuir les lieux habités : « *Pars d'ici, dirige-toi vers l'Orient, cache-toi au torrent de Carith qui est en face du Jourdain, tu boiras l'eau du torrent où j'ai commandé aux corbeaux de te nourrir* » [1R 17, 2-4]. Tel est le résumé de toute la vocation monastique du Carmel. **Cette obligation figure aussi dans la règle du tiers-ordre : vivre en présence du Bon Dieu, rechercher la solitude, c'est possible, même au milieu du monde. C'est une discipline des puissances, une facilité de recueillement en Dieu, même au milieu du bruit**.

Nous acquérons cette première fin par notre effort vertueux. **Puis arrive la seconde fin passive et infuse, elle est communiquée par un don gratuit de Dieu. On s'y dispose en ayant l'esprit des trois vœux et en respectant la solitude autant que faire se peut**.

Sainte Thérèse d'Avila écrit dans le Château de l'âme : « *Ainsi, nous toutes qui portons ce saint habit du Carmel, nous sommes appelées à l'oraison et à la contemplation, c'est là notre première institution, nous sommes de la race de ces saints pères du Mont Carmel qui, en si profonde solitude et en si complet mépris du monde, ont cherché le trésor, la perle précieuse dont nous parlons.* » Sainte Thérèse a puisé dans *L'Institution des Premiers Moines*, livre qui était considéré par tous comme la règle antique de l'ordre, dans sa partie ascétique. On y voit déjà le germe et l'essence de la spiritualité carmélitaine.

Raymond, ministre de la Miséricorde divine au confessionnal.

Imitez Celle qui vous revêt aujourd'hui, Marie, l'Immaculée. Servez-La. Invoquez-La.



Récollecion à St-Nicolas du Chardonnet : jeudi 25 janvier 2007

Toujours appréciées de chacun sont les instructions spirituelles généreusement dispensées par notre Directeur aux fins d'avancement de nos âmes. Pour des tertiaires, le sujet retenu ce jour-là par Monsieur l'abbé ne pouvait s'avérer d'un intérêt plus direct :

LA SPIRITUALITÉ DU CARMEL

Notre sœur Élisabeth-Marie de la Trinité a accepté de nous en fournir pour mémoire – ou pour information – un compte rendu détaillé dont nous la remercions vivement :

Le Carmel est l'ordre contemplatif par excellence : s'il n'y avait plus d'âme mystique au Carmel, où ailleurs les chercherions-nous ? C'est cet ordre qui a enfanté sainte Thérèse d'Avila, la Mère des spirituels, et saint Jean de la Croix, docteur mystique. La triple source de la spiritualité carmélitaine se révèle au travers de l'histoire de l'ordre d'abord, de ses lois ensuite, enfin dans son esprit.

L'histoire de l'ordre



Pietro Lorenzetti, Retable des Carmes, La fontaine d'Élie, panneau de prédelle, Sienne, Pinacothèque, 1329

Son origine est bien obscure, mais nous savons quand même qu'elle remonte **aux solitaires qui habitaient la sainte Montagne du Carmel** et par ceux-ci, aux prophètes **Élie** et **Élisée**. Un pèlerin grec du XII^{ème} siècle, Jean Focas, nous dit : « *A cet endroit, il y eut autrefois un grand monastère dont les ruines existent encore. Depuis peu de temps, un moine aux cheveux blancs revêtu de la dignité sacerdotale fixa sa demeure, à la suite d'une vision du prophète Élie, dans les masures de ce monastère. Il y construisit un petit rempart avec une tour et une chapelle et y réunit environ dix frères autour de lui, il y habite encore aujourd'hui* » (1185). Ce moine était **saint**

Berthold, originaire de Limoges. Vingt-trois ans plus tard, Jacques de Vitry vit à

donc pas une notion de sagesse humaine, de prudence, qui doit surtout nous guider en cela, c'est une pensée de foi : **la volonté de Dieu, ordinairement, habituellement**, dans ses grandes lignes et aussi dans ses détails, **me sera notifiée par un représentant autorisé**. Et très souvent la foi sera la mesure du bien qui m'arrivera par ce canal providentiel. Il y a lieu toutefois de distinguer deux domaines :

1°) Celui de la conscience proprement dite, qui est régi par l'ordre sacramentel. Là tout est divin en quelque sorte : dans les conditions de validité, un prêtre vaut un prêtre. La sainteté, la sagesse du confesseur peuvent faciliter certaines dispositions, mais pour l'essentiel "*Petrus absolvat, Judas absolvat, Christus est qui absolvit*" [Que Pierre absolve, que Judas absolve, c'est le Christ qui absout] (pour adopter Augustin dite à

2°) Celui de la moyens à prendre défauts, arracher les péchés, augmenter grâce, nous rendre ce terrain, **l'ordre de naire agit**, et non sacramentel ; **direction peut être large mesure, ou de la confession** s'ensuit que les **nelles** sont beaux dans le cas. avec elle tous les insiste beaucoup sur prendre un directeur **Dieu**. Dans le cas où avoir, à un degré un l'une de ces deux Thérèse conseille de prendre plutôt le bon théologien (pourvu qu'il ait le minimum de piété, de discrétion, de respect des âmes, d'esprit intérieur) que le prêtre vertueux mais médiocrement instruit.



Saint Claude de la Colombière et sa dirigée sainte Marguerite-Marie

Dans la question qui nous occupe (d'inspiration intérieure à contrôler) c'est le directeur, et non le confesseur comme tel, qui intervient ordinairement. Même si c'est en confession qu'on découvre sa conscience, c'est généralement pour se faire diriger et non pour obtenir l'absolution sacramentelle de ses fautes. C'est dire que **le directeur n'est pas infallible**, même quand il est pourvu des qualités de sagesse, de science, de piété qui l'habitent suffisamment. Il n'est pas infallible, mais on peut, et on doit espérer de la bonté de Dieu qu'en suivant ses

conseils, après s'être suffisamment fait connaître et expliqué, on ne se trompera pas, on ne sera pas mis ou retenu dans l'illusion. Cette **confiance** sera d'autant plus grande que l'expérience du passé montre qu'à suivre ces directions on devient meilleur, plus oublié de soi, docile au Saint-Esprit, plus paisible, plus humble, plus simple, plus uni, plus fidèle à ses dévotions essentielles, plus ami de Dieu (**c'est par ses fruits qu'on juge l'arbre de la direction**) ; et que la direction ainsi reçue concorde dans ses grandes lignes avec ce qui est reçu dans l'Église de Dieu, rend plus clairs et plus efficaces en nous les grands instincts surnaturels, généraux, universels, absolument sûrs ; et que, dans ses détails, elle concorde avec les conseils déjà reçus des personnes les plus sages, les plus autorisées (par exemple nos supérieurs quand nous en avons). Quand ces deux faits se produisent, non sur un peu de temps, mais sur une portion importante de notre vie, on peut et on doit avoir grande confiance.

L'utilité actuelle du directeur et la nécessité de lui soumettre ses inspirations particulières varient beaucoup avec le temps. Les deux ont leur maximum ordinaire au cours des années de formation, avec certaines recrudescences dans le cas d'un appel nouveau apparemment venant de Dieu dans une vocation déjà suivie et acceptée ; par exemple, appel à une vie beaucoup plus unie à Dieu, plus apostolique, plus pure, plus mortifiée, etc. ; ou encore dans le cas d'une crise spirituelle plus intense, qu'elle se produise par voie douloureuse d'épreuves, de maladie, de troubles, de tentations extraordinaires, de déréllections ; ou, au contraire, par voie d'union à Dieu plus sentie, plus simple, délicieuse, enivrante, absorbante, poussant à prier sans cesse, à s'humilier profondément, etc. Dans ces divers cas, nous avons besoin d'une direction suivie et assez explicite, et nous gagnerons beaucoup à la suivre : elle est moralement indispensable.

Quand, au contraire, le temps de formation accompli, on a une vie normale, fixée, orientée paisiblement, très intensive même, mais dans une voie déjà connue, contrôlée, approuvée, sans ressaut, sans péripétie brusque, sans élément nouveau considérable, progressive mais une, dans tous ces cas, qui sont normaux et ordinaires, on n'a besoin que d'une direction beaucoup plus lointaine. Il faut savoir se conduire, décider les cas pratiques par les décisions anciennes, analogues, profiter de son expérience spirituelle. **Un bon directeur doit apprendre à se passer de lui.** On doit éviter de redire cent fois les mêmes choses, de rester dans un état persistant de minorité spirituelle (bien différente de l'esprit d'enfance).

Faut-il changer de directeur ? Oui, si celui qu'on a ne nous donne pas satisfaction, ne nous aide pas dans les cas et dans les choses où nous avons vraiment besoin d'être aidés. Mais il faut le faire avec maturité, discernement, sans y être mû par des vues humaines, inconstantes, vaniteuses, ambitieuses.

Si Dieu permet que nous ne trouvions pas de directeur apte, lui-même y pourvoira. Mais c'est un cas rare et pratiquement inexistant au début d'une vocation sérieuse.

Chères postulantes, chères sœurs,

En ce jour où l'Ordre du Carmel célèbre les épousailles de la Très Sainte Vierge et de Saint Joseph, nous avons la joie de revêtir du saint habit du Carmel deux d'entre vous. Vous étiez venues ici pour célébrer le centenaire de la naissance de la bienheureuse Élisabeth de la Trinité, et c'est ce jour même, le 9 novembre, que vous aviez choisi pour commencer à vivre de la vie de tertiaire du Carmel.

Voici le moment venu pour vous de prendre l'habit et de recevoir un nom de religion.

Que signifie l'habit ? Que signifie cet habit ? Que signifie le nom ? Quels liens les unissent ?

L'habit est tout d'abord une protection, un embellissement, une distinction.

Dans la vie religieuse, il en est de même : protection de l'âme, son embellissement, distinction-séparation d'avec le monde. Cela est vrai tout spécialement de l'habit du Carmel.

- Une protection : de la Sainte Vierge. Un des premiers devoirs d'une mère est de vêtir ses enfants. cf. Anne, mère de Samuel, qui donna une tunique mystérieuse à son fils. Au baptême, on en donne une blanche, pour signifier l'adoption. La Très Sainte Vierge en donna une à son Fils. Elle use de la même conduite envers les âmes de son Ordre : Elle leur a donné un habit sacré en la personne de saint Simon Stock qui est, comme la verge de Moïse, un instrument de tous les miracles. Un bouclier.*
- Un embellissement : on se revêt de Jésus-Christ, on se revêt de la Très Sainte Vierge, de ses mérites.*
- Une distinction : appartenance à une famille religieuse. Un seul corps.*

Que signifie le nom ? Il différencie plus personnellement que le vêtement. Par lui on nous identifie, on nous désigne. Que nous l'ayons choisi ou qu'on nous l'ait imposé. Le Bon Pasteur appelle ses brebis par leur nom. Relation personnelle plus intime avec Notre-Seigneur. Amitié divine. Respect entre membres, rappel de ce qui nous unit dans notre famille spirituelle : la Règle.

Habit et nom nous distinguent, ils indiquent une marque intérieure propre à l'âme, une nouvelle vie ; vie d'appartenance plus totale à Dieu, par la Sainte Vierge, du moins une préparation à une telle vie qui se concrétisera par la profession.

Sœur Anne de Jésus. Hier nous fêtions l'arrivée en Belgique de notre Vénérable patronne. Animée d'un grand zèle, car âme eucharistique. En choisissant son nom, vous étiez loin de penser à la proximité de ces deux dates !

Sœur Marie Joseph du Cœur Miséricordieux de Jésus : Aujourd'hui, Épousailles de Marie et de Joseph, au Carmel du Sacré-Cœur, en la fête de saint

feu, toujours prêt à communiquer sa flamme, toujours prêt à se donner »¹, puissions-nous être en mesure de lui dire, comme le fit sainte Mère Maravillas de Jésus au Père Florencio en une correspondance datée du 1er décembre 1938 : « Croyez, notre Père, que le bien que vous avez fait à mon âme est considérable. »² Mais au-delà de cette ô combien juste gratitude, en fils et filles de sainte Thérèse, **c'est vers le divin Maître que nous aurons à cœur de faire s'élever notre action de grâces** : « Seigneur [...] je vous bénis [...] de ce que vous excitez tant d'âmes à nous réveiller de notre sommeil. Nous devrions faire monter vers vous une prière incessante pour ceux qui nous donnent la lumière. Et que serions-nous sans eux, au milieu des grandes tempêtes qui de nos jours agitent l'Église ? Si quelques-uns n'ont pas répondu à la sainteté de leur mission, la fidélité des autres n'en brillera que davantage »³.

Sr Marie du Cœur Eucharistique et de la Sainte Face,
i. tertiaire o. c. d.



EN BREF, QUELQUES NOUVELLES ET AVIS

Commençons par une annonce qui emplit nos âmes de joie. Pour la gloire du Seigneur, le **23 janvier 2007**, à **Quiévrain**, en la **fête du Mariage de Notre-Dame** et sous Sa protection, deux nouvelles novices rejoignaient notre joyeux petit troupeau carmélitain : Madame Josiane Berger à qui fut accordée la grâce de porter maintenant en religion le nom de **sœur Anne de Jésus** et Mademoiselle Chantal Charrier celui de **sœur Marie Joseph du Cœur Miséricordieux de Jésus**. Nous assurons nos chères sœurs toutes neuves de nos modestes prières pour leur persévérance.

Aux intentions de ceux d'entre nous qui ne purent assister à cette cérémonie, et pour notre édification à tous, Monsieur l'abbé Dubrœucq nous a aimablement autorisés à communiquer en l'état le canevas de son exhortation de circonstance. Nous lui en exprimons notre juste reconnaissance.

Le deuxième extrait fut publié en mai 1951 dans un numéro de la revue *Études Carmélitaines* spécialement consacré à la direction spirituelle. Nous l'empruntons à un article du R.P. Pierluigi di Santa Cristina, paru sous le titre *La direction d'après les œuvres majeures de sainte Thérèse dont nous vous proposons ici un passage de la seconde partie* :

LA PART DU DIRIGÉ

Pour que la direction porte ces fruits de lumière et de libération, il faut savoir la pratiquer. Je me limiterai à mettre en relief comment sainte Thérèse enseignait aux autres et pratiquait elle-même la plus grande ouverture dans la direction. « Découvre à ton supérieur et à ton confesseur toutes tes tentations, tes imperfections et tes répugnances. »¹. **L'ouverture doit être absolue, faite avec candeur et simplicité** : « Je n'ai jamais entendu dire qu'il puisse y avoir de meilleure chose que d'obéir en tout au confesseur et de ne lui rien cacher. »² « Ce qui est absolument nécessaire, mes sœurs, c'est que vous soyez extrêmement franches et sincères avec votre confesseur, je ne dis pas quand vous lui déclarez vos péchés, car ceci est de toute évidence, mais quand vous lui rendez compte de votre oraison. Autrement, je ne réponds pas que vous alliez droit, ni que ce soit Dieu qui vous enseigne. Dieu aime beaucoup que nous agissions envers celui qui tient sa place avec autant de sincérité et de clarté qu'envers lui-même, que nous ayons le désir de lui faire connaître nos moindres pensées, et, à plus forte raison, nos actes. »³ Sainte Thérèse parle ici d'âmes très avancées ; pour bien juger des grâces extraordinaires qu'elles reçoivent, leur directeur doit pouvoir se fonder sur une **ouverture d'une exactitude parfaite**. Mais, le conseil, appliqué avec proportion, vaut pour tous les états. Sainte Thérèse s'est toujours comportée de cette manière, au moins à partir du jour où elle a eu des directeurs : « J'ai toujours... usé d'une **très grande franchise** et d'une **entière sincérité** avec mes directeurs ; je voudrais leur dévoiler jusqu'à mes premiers mouvements, et dans les choses douteuses et suspectes, j'ai soin de leur présenter les arguments qui peuvent m'être défavorables »⁴.



Un directeur éclairé, "le vénérable frère Pierre d'Alcantara"
(cf. sainte Thérèse, Vie, ch. 30),
Anonyme,
Colloque de Sainte Thérèse et de Saint Pierre d'Alcantara (détail),
Bois polychrome, Madrid, Couvent des sœurs Hiéronimites, XVIII^{ème} siècle

¹ Dom Beaurain, *Flèche de Feu*, Éd. France-Empire, 1981, p. 370

² ste Mère Maravillas de Jésus, *op. cit.*, p. 471

³ Vie, ch. XIII

¹ in Avis

² Chemin, ch. 39

³ Dem. VI, ch. 9

⁴ Vie, ch. 30

[...] Quand on manifeste toutes ses pensées, et, dans la mesure où c'est possible, jusqu'à ses premiers mouvements, quand on rend compte de ses œuvres, « même des plus petites », à la longue, tout ce que recèle le fond de l'âme finit par venir au grand jour ; et le directeur, fort de cette connaissance, est en mesure d'interpréter les comportements de l'âme et de tracer à celle-ci la voie à suivre.

De son côté, l'âme doit se décider à suivre à tout prix les indications de l'obéissance. [...] Sainte Thérèse prévoit la lutte intérieure qu'il faudra soutenir pour ne pas s'écarter des directives reçues : « Tantôt faisant effort pour pratiquer la vertu, tantôt en proie à mille combats intérieurs, causés par la conviction que le jugement rendu sur notre cause est insensé, nous parvenons à nous soumettre à ce qui nous est prescrit. Enfin, qu'il nous en coûte ou non, nous en passons par là. » Et sainte Thérèse définit cette **soumission** par son vrai nom : non pas abdication de la personnalité ou esclavage, mais **libération** et **maîtrise de soi** ; on acquiert le **contrôle de soi**, on devient pleinement **maître de son intelligence et de sa volonté**, désormais étranger à l'influence, inconsciente, mais réelle et tyrannique, des tendances cachées ¹.

Le troisième extrait que nous ayons choisi de vous soumettre provient du même numéro d'Études Carmélitaines. L'article du R.P. Lucien-Marie de Saint-Joseph, qui a retenu notre intérêt, traite, vous allez le découvrir, de la direction spirituelle d'après saint Jean de la Croix, et plus spécifiquement, en l'occurrence, de la

DIRECTION SPIRITUELLE THÉOLOGALE



Un éminent directeur d'âmes,
Mgr Charles Gay,
vers 1880

[...] Sans en faire une mention expresse, le titre [...] de la *Montée du Carmel* trace le plan de la direction spirituelle, telle que l'entend saint Jean de la Croix. Ce texte suppose de façon formelle le primat de l'action divine. [...]

Si l'initiative divine revêt dans les phases les plus élevées de la vie spirituelle une importance telle que l'âme ne peut plus que se tenir dans la passivité, il faut aussi affirmer son action dès les humbles commencements, encore que ce soit sous une forme plus masquée. Tout ce que l'âme peut faire, c'est veiller à pratiquer la pauvreté la plus totale sur le plan temporel comme sur le plan spirituel. Dieu se charge de tout le travail positif. Si l'âme veille à être pauvre, il est impossible que

liberté. Le prêtre, instrument de Dieu, ne la forcera pas, ne la violentera pas. En effet, nous rappelle Dom Delatte, « nous le savons par le Cantique sacré, nous le savons par l'Apocalypse, Dieu ne contraint pas, il sollicite, il demande, parfois même il supplie : "Voici que je me tiens à la porte et que je frappe" (Ap. 3, 20). "Ouvre-moi, ma sœur, ma colombe" (Ct 5,1). » ¹ « Ainsi en doit-il être de l'homme dont la volonté est appelée à servir d'auxiliaire à la grâce, indiquait à ses filles Madame Cécile Bruyère, Dieu ne voulant rien recevoir de lui par force et par violence, mais attendant une offrande volontaire et joyeuse : *voluntarie sacrificabo tibi* ("de plein gré je vous offrirai des sacrifices", (Ps LIII, 8) » ² N'était-ce pas la prédication de saint Paul : « *Ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas* », « Là où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté (II Cor. III, 17). » ? Notre sainte Mère Thérèse n'hésitera pas à clairement l'affirmer : « Notre-Seigneur m'a donné cette liberté intérieure », écrit-elle ³, évoquant par ailleurs « cette sainte liberté d'esprit » ⁴ ; dans *La Montée du Carmel* ⁵, notre Père saint Jean de la croix prône pour sa part « une très grande liberté spirituelle ». A l'imitation du divin Maître qui « s'impose d'attendre que nous ayons voulu » ⁶, coulant docilement son vouloir dans celui de Sa Providence aux fins de servir Ses seuls desseins de miséricorde, attentif à respecter « cette liberté infinie que Dieu réclame » ⁷, avec un soin particulier le directeur apprendra dès lors au dirigé à faire bon usage de son libre arbitre, condition essentielle à la fidélité à la grâce que nous devons chaque jour implorer. Patiemment, il s'emploiera à favoriser cette liberté intérieure, « véritable liberté de l'esprit qui affranchit une âme » ⁸, « liberté large, pleine et entière » ⁹, « liberté nécessaire à la vie d'amour » ¹⁰. Mais n'est-ce pas là précisément ce que louait notre Mère sainte Thérèse : « Me conduisant par la voie de l'amour de Dieu, il me laissait libre, sans autre contrainte que celle que mon amour m'imposait » ¹¹ ?

« Les maîtres qui nous instruisent en ce monde méritent de nous tant de reconnaissance, écrivait-elle en outre au chapitre XXVI de son *Chemin de la Perfection*, quand surtout ce sont des hommes de sainte vie et des directeurs spirituels. » Si donc, nonobstant notre indignité, l'immense privilège nous fut accordé d'un guide possédant « grâce d'état pour nous éclairer » ¹² et nous aider à marcher joyeusement, « à pas d'amour » ¹³, par le chemin où Dieu nous conduit, « prêtre au cœur de

¹ in *Contempler l'Invisible*, Éd. Alsatia, Paris, 1965, p. 99

² *op. cit.*, p. 389

³ *Relation I*, 1560

⁴ *Chemin de la Perfection*, ch. XI

⁵ *Livre I*, ch. XI

⁶ in *Élévations sur le Cœur Eucharistique de Jésus*, "Cœur pressé de nous exaucer", Éd. de la Vie Spirituelle, Desclée, 1926, p. 95

⁷ in *Amour et Silence*, par un charteux, Éd. du Seuil, 1951, p. 105

⁸ st Jean de la Croix, *Cantique Spirituel*, expl. str. 35, Cerf, p. 1403

⁹ R.P. Faber, in *Le Précieux Sang*, Paris, 1862, p. 364

¹⁰ R.P. Marie-Eugène, *op. cit.*, p. 60, n. 1

¹¹ *Vie*, ch. XXIV

¹² R.P. Garrigou-Lagrange, *op. cit.*, p. 786

¹³ st Jean de la Croix

¹ *Fondations*, ch. V

s'exclamait sainte Marie-Madeleine de Pazzi, qu'elle est grande la dignité des prêtres ! [...] Ils sont, Seigneur, vos secrétaires et vos trésoriers, puisque, en nous transmettant votre parole, ils nous manifestent vos secrets ».

Non qu'un directeur doive nécessairement être chenu et croulant sous les ans pour unir la science à la vertu et à la piété ! Saint Jean de la Croix n'était-il pas de vingt-sept années plus jeune que sainte Thérèse ? Et pourtant que lisons-nous sous la plume de notre Mère s'adressant à Mère Anne de Jésus ? « *Avila, nov.-déc. 1578. [...] Je vous assure que j'appréciera beaucoup d'avoir ici mon père, le frère Jean de la Croix, qui est vraiment le père de mon âme et l'un de ceux dont la fréquentation est des plus profitables.* »¹ N'était-ce pas notre sainte Mère qui en d'autres temps écrivait aussi au Père Garcia : « *Vous êtes mon père, puisque [...] je vous ai confié mon âme* »² ? Disposition paternelle du directeur à laquelle répond la disposition filiale de l'âme docilement confiante : dans l'un et l'autre cas, en une fidèle coopération à la grâce, dans « *l'exercice de l'amour de Dieu et du prochain* », « *disposition aimante à se laisser conduire par la volonté divine* »³.

Disposition essentielle « *du côté de celui qui parle* », insistait saint Jean de la Croix, disposition déterminante aussi « *du côté de celui qui écoute* ». Édifiant et instructif pour nous est ce confiant colloque d'amour du R.P. Jos. Schrijvers, Rédemptoriste. Là ce n'est plus le directeur qui s'exprime, mais c'est l'humble dirigé, malléable aux vouloirs divins, prêt à joyeusement accepter, s'il plaît au Seigneur, jusqu'aux plus éprouvantes désappropriations. « *Je suis heureux, sans doute, quand votre Providence met sur mon chemin une âme qui Vous aime uniquement et qui me guide vers Vous, m'enseigne votre amour et corrige mes défauts. Je Vous remercie, Seigneur, de cette faveur, car je sais que rien n'est plus précieux qu'un directeur expérimenté, un père aimant ; mais si le devoir ou les exigences de votre gloire l'éloignent de moi, ou m'en séparent à jamais, je ne me plaindrai pas, car je sais, Seigneur, que seul Vous me suffisez, qu'au besoin Vous suscitez, des pierres mêmes, des hommes capables de m'aider et de m'enseigner votre amour.* »⁴ S'il doit y avoir un jour séparation, « *c'est dans le Christ et sa Mère bénie, quand ils se séparèrent, qu'il [faudra] chercher la force* »⁵, nous rappelant que « *la personne vraiment pieuse [...] va jusqu'à se réjouir d'être dépouillée de tout, même des moyens qui nous aident à nous élever vers Dieu.* »⁶ Directeur et dirigé, chacun selon leur mesure de grâce, n'apprennent-ils toujours plus profondément l'un par l'autre que « *le secret de la vie intérieure, c'est le détachement* »⁷ ?

Il est un aspect primordial dans la direction des âmes : le respect de la

Dieu ne se communique pas à elle. « *Car tout ainsi que le soleil se lève dès le fin matin et donne sur la maison afin d'entrer si tu ouvres la fenêtre, ainsi Dieu... entrera en l'âme vide et l'emplira de biens divins.* »¹ C'est peut-être là une des affirmations qui reviennent le plus souvent sous la plume du saint et surtout une de celles qu'il faut considérer comme toujours présumées à ses raisonnements. [...] **Dieu est** « *le principal agent* »² ; **c'est Lui** « *qui meut à cet amour et le verse dans l'âme* »³. N'oublions pas que les indications les plus élevées de saint Jean de la Croix dans la *Vive Flamme* sont utiles non seulement aux âmes qui sont déjà très avancées, « *mais aussi pour toutes les autres qui cherchent leur Bien-Aimé* »⁴. A travers toutes les étapes de la vie spirituelle, le désir de Dieu (c'est-à-dire le désir qu'a Dieu) ne change pas et inspire sa manière de faire dès le début. Dans ce cheminement de l'âme vers Dieu, en dépit des pauvretés initiales, en dépit des phases de sécheresse où il semble que Dieu soit absent, toute l'activité de l'âme, quelque intense qu'elle soit, ne peut être qu'une réponse et jamais une initiative. Le sens de la transcendance de Dieu et de son action, « *car Dieu n'agit pas moins qu'en qualité de Dieu* »⁵, commande les vues de saint Jean de la Croix en matière de vie spirituelle. « *C'est le métier de Dieu* »⁶ **de conduire l'âme** jusqu'à cette vie qui transcende toute vie naturelle, si raffinée soit-elle. **C'est Lui qui est** « *l'artisan surnaturel* »⁷ **de la sanctification de l'âme.**

[...] « *Que de telles gens qui guident les âmes prennent bien garde et considèrent soigneusement que le principal agent, guide et moteur des âmes en cet état, ce n'est pas eux mais le Saint-Esprit qui ne perd jamais le soin qu'Il en a : et que, quant à eux, ils ne sont qu'instruments pour les diriger dans la voie de la perfection, par le moyen de la foi et de la loi de Dieu, selon l'esprit que Dieu va communiquant à chacune* »⁸.

Presque tous les points de doctrine essentiels de saint Jean de la Croix en matière de direction spirituelle sont contenus dans ce texte. D'abord **le primat inconditionné de l'action divine** : « *le principal agent, guide et moteur des âmes en cet état, ce n'est pas eux, mais le Saint-Esprit.* » Ensuite, **le rôle purement instrumental** qu'il faut donc bien **attribuer aux directeurs** après l'affirmation du primat de Dieu : « *ils ne sont qu'instruments* ». Puis **l'importance primordiale de la foi et de la loi de Dieu**, ce qui résume dans le style ordinaire de saint Jean de la Croix toute la subtile ascèse nécessaire à qui veut répondre aux avances de Dieu. Enfin **l'obligation où sont les directeurs** de ne pas édicter des règles dans l'abstrait, mais **de mesurer leurs conseils aux besoins subjectifs des âmes**, compte tenu des facteurs historiques de leur évolution : « *selon l'esprit que Dieu va communiquant à chacune* ».

¹ Éd. du Cerf, L. 277, p. 1924

² *Vie*, ch. XVI, Éd. du Cerf, p. 118

³ ste Thérèse-Bénédictine de la Croix, *La Science de la Croix*, Louvain - Paris, 1957, p. 189

⁴ in *Le don de soi*, Bruxelles, 1931, p. 142

⁵ ste Mère Maravillas de Jésus, citée in *Si tu Le laisses faire*, Éd. Résiac, 1993, p. 337

⁶ st Jean de la Croix, *Montée du Carmel*, livre 3, ch. 35

⁷ Fr. Th. Merton, O.C.S.O., *Semences de Contemplation*, Éd. du Seuil, Coll. La Vigne du Carmel, 1952, p. 108

¹ *Vive Flamme*, III, 3

² *ibid.*

³ *ibid.*

⁴ *ibid.*

⁵ *ibid.*

⁶ *ibid.*

⁷ *ibid.*

⁸ *ibid.*

La conséquence logique du primat de l'initiative divine est que **le directeur ne peut avoir qu'un rôle dispositif**. C'est cet adjectif qui qualifie le mieux le rôle du directeur. [...] Aider l'âme à franchir tout ce qui s'oppose brutalement à son progrès et surtout à dépasser tout ce qui n'est que moyen éloigné pour aller à Dieu, le titre de la *Montée* le disait bien. **Le métier du directeur est de mettre en l'âme cette « disposition »¹, de lui apprendre à enlever les obstacles qui s'opposent à l'action de Dieu et de l'acheminer au total dénuement intérieur**. Dieu se charge du reste, c'est-à-dire de tout le travail de construction positive. **Il aide l'âme à se préparer à recevoir un don qu'il n'appartient qu'à Dieu de faire, puis à l'accueillir d'une manière mesurée sur celle du don lui-même ; enfin à l'épanouir**.

[...] [Le directeur] demeure toujours, dans toute l'acception du terme, **le témoin de Dieu, celui qui contrôle du dehors l'action secrète de l'Esprit-Saint**. [...] Le directeur ne peut être que **le témoin respectueux d'une œuvre dont il n'a pas la paternité**.

[...] Certes [saint Jean de la Croix] n'oublie pas et il rappelle lui-même à l'âme que la prudence et l'humilité lui font un devoir de ne pas se fier à elle-même². Une âme sans guide est semblable à un jardin sans clôture³, à un charbon isolé qui ne flambra jamais⁴, à un aveugle qui a bien du mal à trouver sa route quand tout va bien, que dire lorsqu'il vient à tomber⁵ ? Non, saint Jean de la Croix n'ignore pas les règles de la prudence et il sait combien cette vertu joue heureusement dans la remise du soin de son âme à un maître expérimenté.

Et pourtant ce serait fausser sa doctrine, l'amputer de ce qui lui est essentiel que de la réduire à une sorte de code entièrement dominé par la prudence.

[...] Ce qui définit la relation du dirigé au directeur, ce n'est pas d'abord ni directement la vertu de prudence ; ce n'est pas non plus l'humilité d'un être qui se sait disciple et qui a encore à apprendre. Si nuancée que demande à être cette assertion, **c'est la foi qui définit la relation de dirigé à directeur**. [...] Ni plus ni moins, c'est la conception de l'Église, à la fois visible et invisible, qui est en cause dans la direction spirituelle telle que [saint Jean de la Croix] l'envisage. [...] Il semble bien que, dans le domaine individuel et pour le registre tout spécial de la conduite de l'âme, ce soit une sorte de délégation du pouvoir ordinaire de l'Église : « Dieu communique maintes choses dont Il ne confirme pas totalement l'effet, la force, la lumière et l'assurance en l'âme, jusqu'à ce qu'on en confère avec celui que Dieu a placé comme juge spirituel de cette âme – qui est celui qui a le pouvoir de la lier et délier, d'approuver et de réprouver en elle. »⁶ Cette dernière affirmation, une des

divine et d'aider l'âme à l'exécuter. »¹ « Que le Directeur se tienne uni à Dieu, sous l'action de Dieu, par la confiance en Dieu à base d'humilité et de défiance de lui-même, le Saint-Esprit l'éclairera, le guidera par les dons d'Intelligence et de Conseil. »² Combien émouvant et révélateur est cet aveu du saint Padre Pio à l'abbé D. Pietro Ricci, en date du 30 mars 1918 : « Une autre épine est plantée dans mon cœur. Je ne sais comment diriger les âmes que m'envoie le Seigneur. Pour certaines il y aurait vraiment besoin de moi je ne sais si j'en ai tâtons, me réglant au peu du Très-Haut. Pourvu n'aient pas à souffrir par console la pensée d'avoir recourir à la divine âmes extraordinaires. » précisément ces mini-d'eux-mêmes, « ces flamme du zèle [qui] souveraineté sur les cœurs, en eux le feu de l'amour phique Mère ne s'y d'expérience poursuivent plusieurs années Notre-Seigneur, ont apostolique. Là, dans divin Maître, comblés de ses délices, ils ont senti nouvelle, celle des aux dépens de ces délices, solitude dans ce qu'il y a ministère apostolique de ces âmes ainsi blessées ses paroles et par ses ment plus de bien dans nombre d'autres. »⁴ N'est-il pas à souhaiter que nombreux soient les fidèles, sollicitant une direction, à même de percevoir cela ? « Les âmes intérieures qui viennent écouter la parole de Dieu, attendent qu'on la leur donne d'une manière non pas humaine, mais divine qui n'est autre que le rayonnement de la contemplation. »⁵ « Oh !



Anonyme,
Saint Jean de la Croix,
Bois polychrome,
Fontiveros, Chapelle de la maison natale du
saint, 1679

lumière surnaturelle et suffisamment, et je vais à de lumière qui me vient que ces pauvres âmes ma faute ! Seule me la bonne intention, et de lumière pour certaines Or ne sont-ce pas stes qui se défient hommes que consume la exercent une sorte de allumant ou augmentant divin »³ ? Notre séra-était pas trompée qui vait : « Mais dans ces de prière, d'entretien avec précédé ce ministère cette vie d'union avec le ses faveurs et inondés de s'allumer en eux une soif travaux et des croix, et, ils s'élancent de la de plus crucifiant dans le [...] ; je dis qu'une seule de l'amour divin, fait, par œuvres, incomparable- l'Église qu'un grand

¹ *Vive Flamme*, III, 3

² *Max*, 14

³ *Max*, 11

⁴ *Max*, 13

⁵ *Max*.

⁶ *Montée*, II, ch. XXII

¹ R.P. Marie-Eugène, *op. cit.*, p. 253

² R.P. Liagre, *Retraite avec Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus*, Éd. des Annales de sainte Thérèse de Lisieux, 1944, p. 40

³ *ste Thérèse, Cantique des Cantiques*, ch. VII

⁴ *ibid.*

⁵ R.P. Garrigou-Lagrange, *Perfection Chrétienne et Contemplation*, Éd. Milicia, Montréal 1952, p. 454

directeur et le directeur entendra régulièrement les confessions des âmes qui se seront ouvertes à lui, et c'est ainsi, au confessionnal, que seront dispensées nombre de ses instructions. Mais « *de fait, bien qu'elle soit une fonction du sacerdoce, la direction spirituelle se réfère spécialement aux qualités personnelles du prêtre et trouve en elles son efficacité.* »¹ « *Il faut qu'il soit instruit, souligne saint Jean de la Croix, prudent, expérimenté. Quand il s'agit de guider l'esprit, le savoir et la prudence sont des qualités fondamentales ; mais si l'expérience des voies très élevées fait défaut, le guide ne saura pas conduire l'âme que Dieu y fait entrer, il pourrait même lui nuire extrêmement.* »² Parlant du directeur spirituel, le R.P. Marie-Eugène nous dit qu'il doit en outre être « *patient et compréhensif, compatissant à toute misère, et confiant en toute bonne volonté.* »³ Médiateur entre Dieu et l'âme, si le directeur n'offre pas à son dirigé les garanties de ces évidentes qualités, il est en effet à craindre qu'il ne puisse convenablement remplir « *sa mission d'instrument [...] et de collaborateur humain à l'œuvre de la grâce.* »⁴ Car si « *le prêtre [...] reste toujours l'Oint du Seigneur, marqué pour l'éternité de son signe indéfectible* »⁵, si le caractère indélébile imprimé en son âme par le sacrement de l'Ordre comporte aussi la grâce d'exercer dignement les pouvoirs qui lui ont été à jamais conférés, « *ce n'est que plus tard, peut-être après de longues années de fidélité, que le prêtre pourra mettre à la disposition du sacerdoce une charité surnaturelle qui lui fera réaliser en sa plénitude féconde le sacerdoce du Christ.* »⁶ Sommes-nous perplexes, nous montrons-nous hésitants dans ce délicat choix si important d'un guide spirituel « *savant, prudent et vertueux* »⁷ ? Dans Sa Sagesse, Dieu juge-t-Il de l'à-propos d'une direction humaine, alors, sans nul doute, la rencontre s'accomplira : « *Celui qui donne la nourriture à vos corps, saura susciter des hommes qui voudront et qui sauront éclairer vos âmes* », affirmait avec une sereine assurance notre sainte Mère Thérèse⁸.

« *Pour que la doctrine produise son effet, poursuit saint Jean de la Croix, deux dispositions sont requises : l'une du côté de celui qui parle, l'autre du côté de celui qui écoute. Généralement le profit est proportionné à la disposition de celui qui enseigne. De là le proverbe : tel maître, tel disciple.* »⁹ D'où la redoutable responsabilité qui incombe au directeur. Conscient de la grandeur de la charge dont il se trouve par Dieu investi, il ne peut que s'humilier et implorer du Tout-Puissant l'assistance de Sa grâce. « *Pénétré de son rôle d'instrument de Dieu, le directeur se remettra souvent entre les mains de Dieu pour implorer sa lumière, ses motions, et accomplir parfaitement son œuvre. Une humble défiance de soi et une grande confiance en Dieu attireront par le don de conseil les réponses divines dont il a besoin pour l'accomplissement de sa mission.* [...] *Il appartient au directeur de discerner cette volonté*

¹ R.P. Marie-Eugène, *op. cit.*, p. 253

² *Vive Flamme*, expl. str. 3, Cerf, p. 1507

³ R.P. Marie-Eugène, *op. cit.*, p. 253

⁴ *ibid.*

⁵ R.P. Gabriel de sainte Marie-Madeleine, *Intimité divine*

⁶ R.P. Marie-Eugène, *op. cit.*, p. 1045

⁷ *Sixièmes Demeures*, ch. III

⁸ *Chemin de la Perfection*, ch. VI

⁹ *Montée du Carmel*, livre 3, ch. 45

plus nettes du saint, a l'intérêt de **rattacher clairement [...] le cas particulier du directeur de conscience au pouvoir ordinaire de l'Église.**

[...] **Léon XIII, dans un texte connu et fort clair**¹, **n'hésite pas à rattacher lui aussi la direction spirituelle au magistère de l'Église et à faire ainsi de l'attitude de foi du dirigé, le fondement de la relation qui le rattache à son directeur . [...]**

Dans la pratique, on voit à quel point est intime **l'acte de foi que constitue le recours au directeur spirituel** : il engage le secret même de la vie de l'âme. Parlant de grâces intérieures au moyen desquelles l'âme reçoit certaines vérités concernant des faits humains, avec une certitude si forte qu'elle ne peut s'empêcher d'y adhérer, saint Jean de la Croix demande que cette âme recoure quand même au directeur spirituel, non pour savoir quoi que ce soit de plus, mais pour faire ainsi **l'acte de foi qui consiste à ne pas se guider soi-même, mais par les indications des représentants de Dieu.** [...]

D'ailleurs, **la foi qui constitue le fondement de la relation de dirigé à directeur est encore l'aliment essentiel que le directeur doit donner à son dirigé.** [...] Puisque la foi, en dépit de son obscurité, nous donne Dieu Lui-même, on comprend que le principal souci du directeur soit d'aider en tout son dirigé à vivre de foi.

Inutile de redire ici que la foi de saint Jean de la Croix ne s'oppose pas à l'amour, mais aux aliages de sensibilité. La foi concrète et vécue qu'il demande à ses disciples est une foi riche de tout l'amour possible, une foi « *en laquelle nous aimons Dieu sans Le connaître* »².

Ce primat inconditionné des vertus théologales et surtout de la foi commande ce que l'on pourrait appeler **l'intériorité de la direction spirituelle** telle que la conçoit saint Jean de la Croix. [...] Non pas certes par mépris du comportement extérieur, car on sait quelle fidélité il témoignait dans la pratique de sa vie religieuse, mais **par souci d'enraciner le comportement dans la vie théologale.** La seule source vraie de comportement ne peut être que la vie théologale, et la vie théologale s'épanouit normalement dans un comportement moral correct. Jamais pour saint Jean de la Croix il n'y a d'ascèse pure. Elle tend toujours vers l'union à Dieu, comme vers son but normal.

C'est donc à deux points de vue différents que la doctrine de saint Jean de la Croix en matière de direction spirituelle doit être rattachée à **la foi** : en tant que **définissant la relation de dirigé à directeur**, et en tant qu'elle exprime le **contenu essentiel des consignes que doit donner le directeur.** Certes, redisons-le, ce culte de la foi n'exclut ni la prudence, ni les vertus morales : en fait, elle les englobe ou les suppose, mais **c'est la foi qui toujours trace l'axe essentiel de la route à suivre.**

¹ *Lettre Testem benevolentiae*, du 22 janvier 1899

² *Cantique spirituel*, Prologue

« Qui se dirige soi-même, il a un grand fol pour gouverneur »



R.P. Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus,
o.c.d.,
(Henri Grialou, 1894-1967).
Fondateur de l'Institut Notre-Dame de
Vie,
auteur de *Je veux voir Dieu*

« Dieu, notre Père saint Jean de la Croix nous le rappelle, aime extrêmement que les hommes soient dirigés [...] par d'autres hommes, [...] et qu'ils se conduisent par la raison naturelle. Il veut absolument que ce qu'il communique surnaturellement ne reçoive de nous entière créance et ne nous inspire complètement qu'après avoir reçu confirmation de la bouche de l'homme et par ce canal humain. Aussi toutes les fois qu'il dit ou révèle quelque chose à l'âme, il incline cette âme à le communiquer à qui de droit et elle n'est entièrement satisfaite que lorsqu'elle a reçu l'approbation d'un homme. »¹ Et le Docteur Mystique de préciser : « L'âme humble [...] n'ose traiter seule avec Dieu, elle ne peut se résoudre à se conduire sans une direction et des conseils humains. Telle est d'ailleurs la volonté de Dieu. »² Puis il prend soin d'ajouter : « Tout ce que l'âme reçoit par voie naturelle, en quelque façon que ce soit, elle doit le communiquer sans délai à son maître spirituel, clairement, intégralement, simplement, en toute sincérité. »³ Notons que notre sainte Mère Thérèse, elle-même Docteur de l'Église, ne disait rien d'autre : « Ne faites jamais rien, et n'ayez jamais

la pensée de rien faire avant d'avoir pris l'avis d'un confesseur éclairé, prudent et vrai serviteur de Dieu. »⁴ C'est là saine doctrine qui mérite que nous nous y arrêtions. Comprenons-la, méditons-la pour notre profit, en renvoyant à Dieu la gloire de Son Éternelle Sagesse : « Cette ligne de conduite s'appuie sur l'autorité divine du directeur représentant l'Église, dont la volonté exprimée extérieurement doit toujours être préférée à toutes les manifestations intérieures, seraient-elles certaines et authentiques. Elle met en relief saisissant l'obéissance qui est due au directeur, en même temps que le rôle souverainement important de la direction dans les ascensions spirituelles. »⁵

Si Dieu et Son Église en ont ainsi disposé, si « la direction entre dans

l'économie providentielle de la conduite des âmes »¹, c'est que de fait elles ont besoin d'un guide qui possède une expérience éprouvée de la vie spirituelle, à qui elles puissent rendre compte au for interne, à qui elles puissent soumettre leur jugement, dont elles puissent suivre l'avis, en toute confiance. « Chacun doit s'éclairer auprès de ceux qui ont mission et autorité, et leur soumettre ses attraites », indiquait à ses moniales de Solesmes Madame Cécile Bruyère². « Qui se dirige soi-même, il a un grand fol pour gouverneur », affirmait en son temps saint Bernard : élémentaire prudence en effet, pour prévenir les folles illusions du vouloir propre et déjouer les pièges de l'Ennemi. Car de peur de nous « laisser tromper »³, « nous devons toujours nous défier de nous-mêmes et nous tenir sur nos gardes. »⁴ Ces précautions prises, le bienheureux Jean d'Avila n'écrivait-il pas à notre sainte Mère Thérèse : « Il faut espérer de Dieu que, si on est assez humble pour se soumettre à l'avis d'un autre, il ne permettra pas l'erreur dans une âme qui cherche la lumière »⁵ ? Et n'est-il pas de surcroît rassurant de penser que « nul ne se connaît aussi bien qu'il n'est connu de ceux qui l'observent de l'œil de la charité, et avec la sollicitude du zèle pour son avancement »⁶ ?

« Le directeur est d'ailleurs plus qu'un guide, souligne le Père Marie-Eugène. Il est, au témoignage encore de saint Bernard un père nourricier qui doit instruire, consoler, encourager. Il lui appartient de discerner la grâce particulière de l'âme, de la dégager des faux attraites, de la préserver de tous les dangers, spécialement aux heures d'obscurité, et de la faire triompher en utilisant toutes les énergies. »⁷ Et si l'on considère que « le rôle du directeur d'âmes est de redonner sans cesse des convictions surnaturelles constamment alimentées de foi »⁸, on conçoit dès lors l'importance du choix judicieux à librement poser, mûri dans la prière, peut-être plusieurs années durant, voire plus encore. Hormis dispositions providentielles extraordinaires, le directeur spirituel ne saurait être le premier prêtre qui se présente. Car si tout ministre a les pouvoirs des clefs, c'est-à-dire d'absoudre au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout ministre, aussi dévoué soit-il, ne possède pas les qualités requises pour diriger, a fortiori telle âme en particulier. Certes un conseil ponctuel sera toujours le bienvenu, et sauf exception certainement d'un profit notable, mais une direction n'est pas seulement une succession de conseils : elle implique un avancement, une continuité à long terme. « Le confesseur est un médecin qui guérit et préserve la vie de la grâce contre les atteintes du péché ; le directeur, lui, assure le progrès spirituel de l'âme. »⁹ Non qu'il y ait dichotomie mais complémentarité ; souvent d'ailleurs le confesseur sera aussi le

¹ *Montée du Carmel*, livre II, chap. 22

² *ibid.*

³ *ibid.*

⁴ *Sixièmes Demeures*, ch. III

⁵ R.P. Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus, *Je veux voir Dieu*, Éd. du Carmel, 1998, p. 266

¹ R.P. Marie-Eugène, *op. cit.*

² in *La vie spirituelle et l'oraison*

³ *Sixièmes Demeures*, ch. VIII

⁴ *ste Thérèse, Vie*, ch. XXI

⁵ texte cité in *Ste Thérèse de Jésus, Vie*, Éd. Gouix, p.538

⁶ *ste Thérèse, op.cit.*, ch. XVI

⁷ R.P. Marie-Eugène, *op. cit.*, p.248

⁸ R. Hamel, P.S.S., *Auprès du Padre Pio*, La Colombe, Paris, 1956, p. 129

⁹ R.P. Marie-Eugène, *op. cit.*, p.246